



ACCOLANS

Bulletin d'information communal

Octobre 2016 – n°26

***La municipalité vous invite
à participer à la cérémonie
du 11 novembre à 11h sur
la place du village pour
rendre hommage aux morts
pour la France.***

Travaux salle de convivialité

La mise aux normes accessibilité handicapé se poursuit sur notre commune. Après la mise en conformité de la mairie, et pour répondre au cahier des charges du diagnostic d'accessibilité défini par la SOCOTEC, un nouveau toilette est en cours d'installation dans la salle de convivialité.

Afin de répondre aux exigences réglementaires tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances de la commune, la municipalité a fait le choix de réaliser une partie des travaux seule, notamment pour ce qui est de l'installation des cloisons dans l'ancien hall d'entrée de la salle. Le reste des travaux sera dévolue à des entreprises spécialisées.

La fin du chantier est envisagé pour la fin de l'année civile.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les cérémonies du 11 novembre seront l'occasion de commémorer l'engagement de nos aïeux pour la défense du territoire national.

Plus largement ce temps de mémoire est le moment de manifester notre attachement aux valeurs constitutives de notre pacte républicain. Je vous demande de venir nombreux, le 11 novembre, pour témoigner de notre indéfectible attachement aux idéaux de liberté, de justice et de fraternité.

La participation collective aux cérémonies, et à la vie de la cité, des plus jeunes, comme des plus âgés, est une manière de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique

Cette cérémonie se poursuivra à 11h30 à la salle de convivialité du village autour d'un verre de l'amitié.

Ce temps sera l'occasion pour moi de recueillir vos questions, vos souhaits et faire de notre espace public, un espace d'accueil et de respect de la parole de chacun.

Le Maire
Mickaël PORTE

Elections professionnelles TPE

Les élections syndicales dans les TPE (Très Petites Entreprises) auront lieu du 28 novembre au 12 décembre 2016.

Le ministère du travail organise un scrutin auprès des salariés des TPE (moins de 11 personnes) et des employés à domicile pour qu'ils puissent élire leurs représentants. Il s'agit de donner de l'audience à un syndicat au vue de son programme pour participer à l'élaboration des conventions collectives, à la gestion des organismes (sécurité sociale, assurance chômage..) et dans les discussions avec l'Etat dans les grandes réformes sociales.

Une page web dédiée précise le calendrier et les modalités de vote à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A10600>

Travaux : bilan financier

Les travaux relatifs au réseau pluvial réalisés par l'entreprise Climent de Saône étaient fixés à 72 094,80 euros HT soit 86 513.76 euros TTC. Après le décompte définitif, et en ayant réalisé quelques travaux supplémentaires, le solde se monte à 66 831.50 euros HT soit 80 197.80 euros TTC.

Divagation d'animaux...

Les services de la gendarmerie sont régulièrement interpellés au sujet de la divagation d'animaux domestiques sur la voie publique. Accolans n'est pas en reste.

Pour rappel, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (Code Rural, L2111-19-1). Le code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques, il rappelle que le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

Aussi la Gendarmerie appelle l'attention de tous les propriétaires d'animaux à veiller à la qualité des clôtures et à leur entretien. Par ailleurs, en cette période où les usagers de la nature sont nombreux (promeneurs, cueilleur de champignons, chasseurs, sportifs) il est demandé à chacun de s'attacher à bien refermer les barrières après leur franchissement.

Compte-tenu du danger potentiel représenté par ces animaux errants sur les routes et faute de pouvoir trouver rapidement un élu qui soit en mesure de résoudre la situation, une patrouille de gendarmerie est souvent dépêchée sur les lieux afin de régler l'incident ; ceci détournant trop souvent les gendarmes de leurs missions prioritaires.

C'est la raison pour laquelle les propriétaires indécents s'exposent à des poursuites pénales et aux frais de placement en fourrière des animaux.

ÉLECTION SYNDICALE TPE
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016
J'AI TOUS LES OUTILS EN MAIN POUR VOTER

SEPTEMBRE 2016 Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales	Je reçois à mon domicile un courrier avec les informations relatives à mon inscription Si je n'ai pas reçu de courrier mais que je pense pouvoir voter, je peux vérifier mon statut sur le site de l'élection
NOVEMBRE 2016 Je choisis mon syndicat	Je consulte les programmes des syndicats Je reçois mes identifiants pour voter sur internet, mon bulletin de vote et une enveloppe pré-payée
DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016 Je vote	Sur internet, je me connecte avec mes identifiants, sur le site de l'élection Par courrier : je retourne mon bulletin de vote dans l'enveloppe fournie. C'est gratuit.

JE TRAVAILLE DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU JE SUIS EMPLOYÉ À DOMICILE, JE CHOISIS LE SYNDICAT QUI ME REPRÉSENTERA.

election-tpe.travail.gouv.fr

